

Conditions générales de vente

(4. août 2015)

1. Validité

Les présentes conditions sont régies par la loi suisse et s'appliquent à toutes nos livraisons en Suisse. Toute divergence des présentes requiert un accord écrit. Au cas où un client subordonne une commande à ses propres conditions d'achat et de vente, uniquement les clauses de celles-ci qui concordent avec les nôtres sont valables. En cas de dispositions divergentes, il convient de trouver un accord entre les parties et de le consigner par écrit.

En complément aux présentes, les dispositions du Code des Obligations en matière de contrat de vente s'appliquent (Art. 184 ff. CO).

2. Offres

Nos listes de prix et prospectus en vigueur au moment de la commande de même que le manuel du produit concerné valent comme offre au sens juridique. Nous nous réservons cependant le droit de modifier des prix et des produits. L'offre est considérée comme acceptée par le client au moment où il la confirme par courrier, télécopie ou courrier électronique. Si le client devait souhaiter ultérieurement une modification, nous ne sommes plus liés par les conditions stipulées dans l'offre, mais établissons un avenant à celle-ci.

3. Délais

Nous nous engageons à fournir les produits et services dans les délais convenus selon notre offre ou confirmation de commande et le client s'engage à réceptionner ceux-ci et à les payer dans les délais convenus. Ces délais bénéficient d'un allongement approprié en présence d'obstacles hors de la volonté des parties (force majeure) tels que des catastrophes naturelles, guerre, épidémies, accident ou maladie, perturbations graves de l'exploitation, conflit du travail, approvisionnement retardé ou défectueux de la part de nos fournisseurs, etc.

Si le client ne devait pas avoir besoin d'articles fournis, il doit nous les retourner dans les 5 jours ouvrables dans leur emballage d'origine; dans le cas contraire ils ne pourraient plus faire l'objet d'un avoir.

4. Exécution du contrat

Notre confirmation de commande ou l'acceptation de notre offre par le client détermine l'étendue et l'exécution de nos obligations contractuelles. Sauf définition d'un lieu d'exécution spécifique, la mise à disposition des produits à notre siège est considérée comme livraison. La jouissance et les risques sont transférés, sauf stipulation contraire, au moment de la remise des marchandises au client. Par conséquent, le transport se fait au risque du client.

Le client vérifie nos produits à la réception et doit signaler tout défaut éventuel dans les 5 jours ouvrables après leur réception. En l'absence d'une telle notification dans les délais, la livraison est considérée comme acceptée et doit être payée dans les délais convenus.

5. Prix et conditions de paiement

Les prix applicables sont ceux mentionnés dans le manuel du produit en vigueur ou sur la confirmation de commande; la TVA au taux en vigueur est à la charge du client. Les frais d'emballage sont à notre charge, ceux d'expédition et de vérification de la marchandise à la charge du client.

Le client s'engage à nous régler net dans les 30 jours après la date de la facture, sous réserve d'autres termes individuellement convenus. Si la valeur de la livraison dépasse les Fr. 5'000.-, nous sommes autorisés à demander un paiement à la commande ou un acompte. Tous les délais de paiement sont considérés comme échéances fermes selon Art. 104 Al. 2 CO (débitur en demeure sans nécessité d'un rappel). Le taux de l'intérêt moratoire s'élève à 7% par an.

En cas de non respect d'une échéance de paiement, nous sommes autorisés

- à exiger immédiatement le règlement de toutes nos créances envers le client ou
- à réclamer une garantie pour toutes les créances en cours ou
- à exiger le paiement à la commande pour toute livraison restant à effectuer.

A défaut de garantie ou de paiement après une courte prorogation du délai accordée, nous sommes autorisés à résilier le contrat, même si les marchandises ont déjà été livrées en totalité ou en partie. Nous sommes en outre en droit de réclamer des dommages et intérêts.

6. Garantie

Nous accordons une garantie pour des défauts portant sur une livraison ou une prestation (y compris l'absence de caractéristiques assurées) à l'exclusion de toute réclamation allant au-delà comme suit:

- Le délai de garantie pour toutes les pièces est de 24 mois, calculé respectivement à partir du transfert de risque.
- Nous sommes autorisés à remettre en état ou à remplacer des articles défectueux à notre gré ou à en rembourser la moins-value. Des pièces remplacées redeviennent notre propriété.
- Au cas où la reprise d'articles fournis après leur intégration devait entraîner des dépenses hors proportion, le client est uniquement autorisé à réclamer une moins-value, à l'exclusion de toute prétention allant au-delà.
- Dans le cas où le client continue à utiliser l'objet du contrat malgré le défaut, la garantie se limite au défaut initial.
- Nous pouvons refuser de remédier à un défaut si le client ne respecte pas ou pas dans une mesure adéquate ses obligations contractuelles.
- Sont exclus de la garantie les défauts ou anomalies hors de notre contrôle tels que l'usure normale, les cas de force majeure, des manipulations ou utilisations non conformes, des interventions de la part du client ou de tiers, des sollicitations excessives, l'absence ou l'insuffisance d'entretien et des conditions climatiques extrêmes.

7. For juridique

Le for juridique compétent est celui du siège de la société Marantec (Suisse) AG.